



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **30**  
 Nombre de votants : **35**  
 Date de convocation : **06/02/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 13 Février, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : VENTE TERRAIN ZAE ESPASSOLES A SCI  
THUIRINOIS**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -  
 TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) -  
 LEHOUSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) – PUJOL,  
 CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN  
 (Montauriol) - VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG  
 (Sainte Colombe) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ,  
 LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, PEREZ,  
 FERRER, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) –  
 AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) -  
 PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à L.BERNARDY  
 A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ  
 D.RUIZ (Thuir) à N.MON  
 S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absent:

P.MAURY (Thuir)  
 B.COUSSOLLE (Trouillas)  
 R.NOURY (St-Jean-Lasseille)

**Madame Jeanine ALBERT** est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

**VENTE TERRAIN ZAE ESPASSOLES PARCELLE AI378 :**

**VU** les statuts de la Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique et de gestion de zones d'activités,

**VU** la délibération n°81/2017 autorisant les acquisitions par la Communauté à la commune de THUIR des parcelles cadastrées AI 378 et AI118 pour étendre et développer la zone d'activités les Espassoles ;

Le Président **RAPPELLE** que par délibération n°81/2017 la Communauté s'est portée acquéreur des terrains cadastrés AI378 sur la ZA Espassoles, l'acte d'acquisition étant en cours de finalisation chez le notaire.

Il **RAPPELLE** qu'il était projeté la revente ou à la location-vente de ces terrains, pour partie, à la SCI THUIRINOIS – 34 bd John Fitzgerald Kennedy – 66100 PERPIGNAN, représentée par M.Lionnel FABRE, son gérant, aux fins d'agrandissement de son exploitation.

Il **INDIQUE** qu'un projet de promesse de vente simple est en cours de rédaction par les parties au terme de négociations, pour le terrain à cadastrer pour une contenance maximale de 4300 m<sup>2</sup> (environ 2500m<sup>2</sup> constructibles + 1800m<sup>2</sup> de terrains boisés inondables), pour un montant total de la vente de 115 000€.

Il **DEMANDE** au Conseil, au terme de l'acquisition initiale, de l'autoriser à signer la promesse de vente avec M. Lionnel FABRE en qualité de gérant de la SCI Thuirinois et à faire procéder à la rédaction de l'acte de vente définitif devant notaire de l'étude SCP VALENCIA .

Les écritures comptables de cette opération sont à porter sur le budget annexe 2018 ZAE ESPASSOLES.

Le Conseil Communautaire,  
Oui l'exposé de son Président,  
Après en avoir valablement délibéré  
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

**APPROUVE** le projet de vente du terrain cadastré AI378 tel que défini par le Président après découpage parcellaire à finaliser,

**AUTORISE** le Président à signer devant notaire la promesse de vente avec M.Lionnel FABRE en qualité de gérant de la SCI THUIRINOIS, dans les conditions prédéfinies au prix de 115 000€.

**AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente définitif à intervenir avec M.Lionnel FABRE sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

**INDIQUE** que les inscriptions budgétaires seront à prévoir au Budget Annexe 2018 ZAE ESPASSOLES.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180213-05-18VenteEspas-DE

Accusé de réception par le préfet, les jours, mois et an que dessus,

Réception par le préfet : 16/02/2018

